

**29 septembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 23 septembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

**Secrétaire de séance** : Christian MERLET

En exercice : 30  
Présents : 26  
Votants : 28  
Quorum : 16

**N° 264-22 – Convention de co-portage relative à la Maison France Services de Saint-Fulgent**

Vu la délibération 193-22 relative à la définition de la Maison France Services d'intérêt communautaire.

Considérant que France Services est un guichet unique qui regroupe dans un seul et même lieu les principaux organismes de services publics à moins de 30 minutes de chez soi, dans le but de simplifier les démarches administratives.

Considérant que neufs opérateurs nationaux (CNAR, CNAF, CNAM, MSA, pôle emploi, intérieur/ANTS, justice, DGFIP, la poste) sont partenaires de toutes les France Services.

Considérant que la Communauté de Communes s'est rapprochée de Face Vendée afin d'assurer la gestion de cette France Services en co-portage avec cette association.

Considérant qu'une convention, annexée à la présente délibération, a donc été rédigée pour déterminer les termes de ce partenariat entre FACE Vendée et la Communauté de Communes :

- Contributions de FACE Vendée : animation et pilotage général de la France Services, mise à disposition d'un salarié à hauteur de 0,8 ETP, appui des services de la structure FACE Vendée ;
- Contributions de la Communauté de Communes : mise à disposition des locaux, mise à disposition d'un salarié à hauteur de 0,68 ETP, versement d'une subvention d'équilibre, assistance informatique.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la convention de co-portage entre Face Vendée et la Communauté de Communes relative à la France Services de St Fulgent ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer la convention et tout document utile à ce dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).